



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de 3'780'000 francs pour l'aménagement du carrefour rue de Pontarlier / Grand-Rue ainsi que pour l'assainissement des infrastructures adjacentes

Vallorbe, le 15 avril 2019 / SC / FM

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 PRÉAMBULE

Dans le cadre de la réflexion liée à la circulation dans la commune, une étude a été menée dès 2016 pour repenser les schémas de circulation au centre-ville et mettre en place une gestion coordonnée de la mobilité douce.

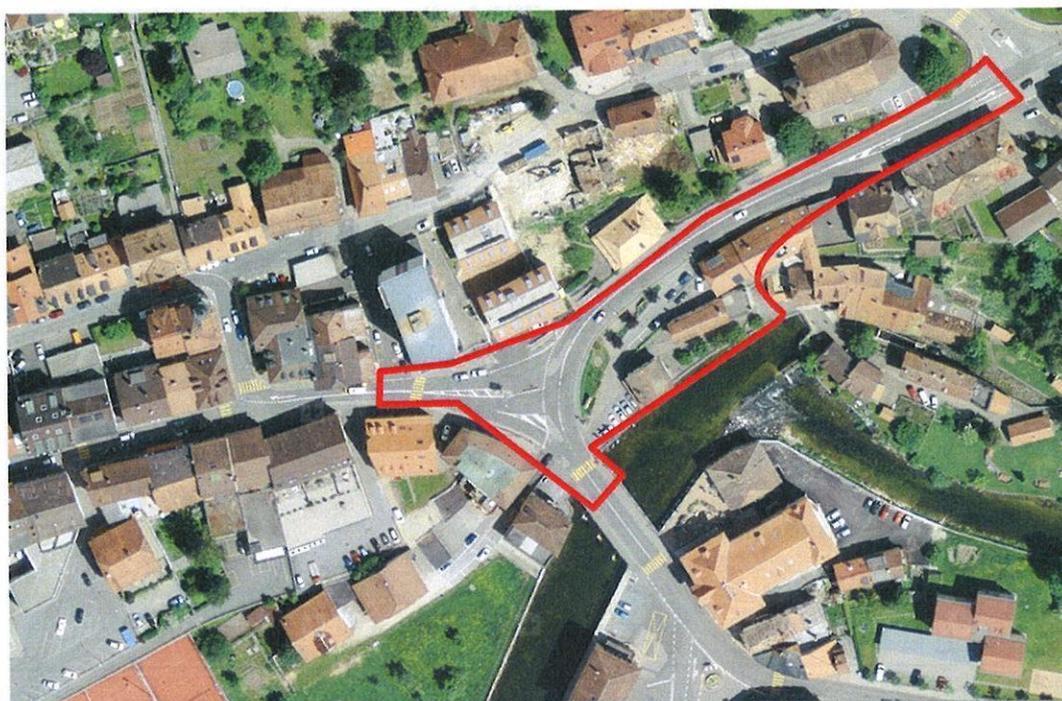
Afin de concrétiser les mesures résultant de cette analyse, la Municipalité souhaite réaménager le carrefour situé entre la Rue de Pontarlier (RC 251 B-P et C-P) et la Grand-Rue (RC 152 B-P) en construisant un giratoire qui permettra, notamment, la réduction de la vitesse dans ce secteur et l'amélioration de la fluidité de la circulation.

Une réfection complète de l'aménagement de surface sera effectuée. La volonté de la Municipalité a été de repenser entièrement le carrefour, le passage du Temple ainsi que la place du Marché, en créant des espaces de rencontres sécurisés pour les piétons. Les aménagements entre les voies de circulation et les bâtiments existants ont également été réexaminés dans le cadre de ce projet. Ces derniers ont fait l'objet d'une étude par un bureau d'architectes paysagistes.

En amont de ce futur giratoire, la route sera rénovée sur environ 160 m jusqu'au sommet de la rue de Pontarlier. La réfection du carrefour au bas de la rue du Simplon ainsi que celles de la Grand-Rue et de la rue de l'Ancienne-Poste feront l'objet de projets ultérieurs.

La ruelle des Grandes-Forges sera également rénovée en tenant compte du futur projet de construction d'un hôtel dans le bâtiment de la Concorde.

Le réaménagement complet de ce secteur a amené la Municipalité à effectuer un examen parallèle concernant l'amélioration des infrastructures souterraines, notamment les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, les canalisations de distribution d'eau potable ainsi que l'éclairage public.



Périmètre du secteur concerné par les travaux

2 TRAVAUX PREVUS

2.1 Projet routier

2.1.1 Contraintes du projet

Route cantonale principale

La Grand-Rue et la rue de Pontarlier faisant partie du réseau routier de base du Canton de Vaud, elles sont soumises aux directives cantonales lors de travaux de rénovation.

Convois exceptionnels

Ces deux axes sont également des routes d'approvisionnement pour les convois exceptionnels ; les gabarits pour le transit de véhicules spéciaux (pour un poids maximum de 240 tonnes et pour une longueur maximale de 50 m) doivent être respectés à certains endroits.

Déneigement

Au vu de la position géographique de Vallorbe, la problématique du déneigement a été considérée avec une attention particulière. Le projet est conçu de manière à éviter les entraves au passage des chasse-neige. Le choix de matériaux résistants et le soin apporté à la réalisation permettront d'assurer la longévité des aménagements.

2.1.2 Principes généraux

Giratoire

Les caractéristiques du giratoire seront les suivantes :

- diamètre extérieur : 22,5 m
- diamètre de l'îlot franchissable : 6,5 m
- largeur de l'anneau : 8,0 m

Au vu de la configuration locale, notamment des contraintes géométriques au Sud du carrefour, le type de giratoire choisi sera un mini-giratoire à îlot franchissable au sens des normes en vigueur.

Carrefour rue de Pontarlier- rue du Simplon - rue des Eterpaz

Le projet de réfection de la chaussée s'étend jusqu'au carrefour de la rue de Pontarlier, de la rue du Simplon et de la rue des Eterpaz. A cet endroit, la présélection existante sera maintenue pour l'accès à la rue du Simplon et à la rue de l'Ancienne-Poste.

Passage pour piétons

Le passage pour piétons existant (3 m de largeur) à l'aval du futur giratoire est maintenu à son emplacement actuel. Les trottoirs alentours seront adaptés pour assurer le confort et la sécurité des piétons.

Le passage pour piétons au bas de la Grand-Rue sera par contre déplacé aux abords du nouveau giratoire, à 4 m en amont de ce dernier.

Chaussée

Toute la chaussée sera refaite dans le périmètre d'intervention du projet.

La couche de roulement sera constituée d'un enrobé offrant une bonne résistance à l'usage ainsi qu'une absorption phonique.

2.1.3 Statut foncier de l'espace public

L'ensemble du projet se situant dans domaine public, il n'y aura pas lieu d'adapter les limites foncières.

3 PROJET D'INFRASTRUCTURES

3.1 Evacuation des eaux claires et usées

Dans le secteur du projet, le réseau d'assainissement est actuellement en système séparatif, hormis dans la zone de la Grand-Rue. Les travaux d'aménagements routiers sont une opportunité de procéder à la réfection du réseau d'évacuation des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) d'une partie de cette rue.

L'étude de référence pour les mesures d'assainissement de la Commune est le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) approuvé par l'Etat de Vaud le 18.12.2001. Un contrôle caméra de l'ensemble du périmètre a déjà été réalisé afin de constater l'état actuel des collecteurs.

3.1.1 Secteur Grand-Rue

Le système actuel est en unitaire dans la Grand-Rue jusqu'au carrefour, lieu où il se jette dans les EU. Un déversoir d'orage permet de passer le surplus dans un collecteur EC.

Pour cette partie, le projet prévoit :

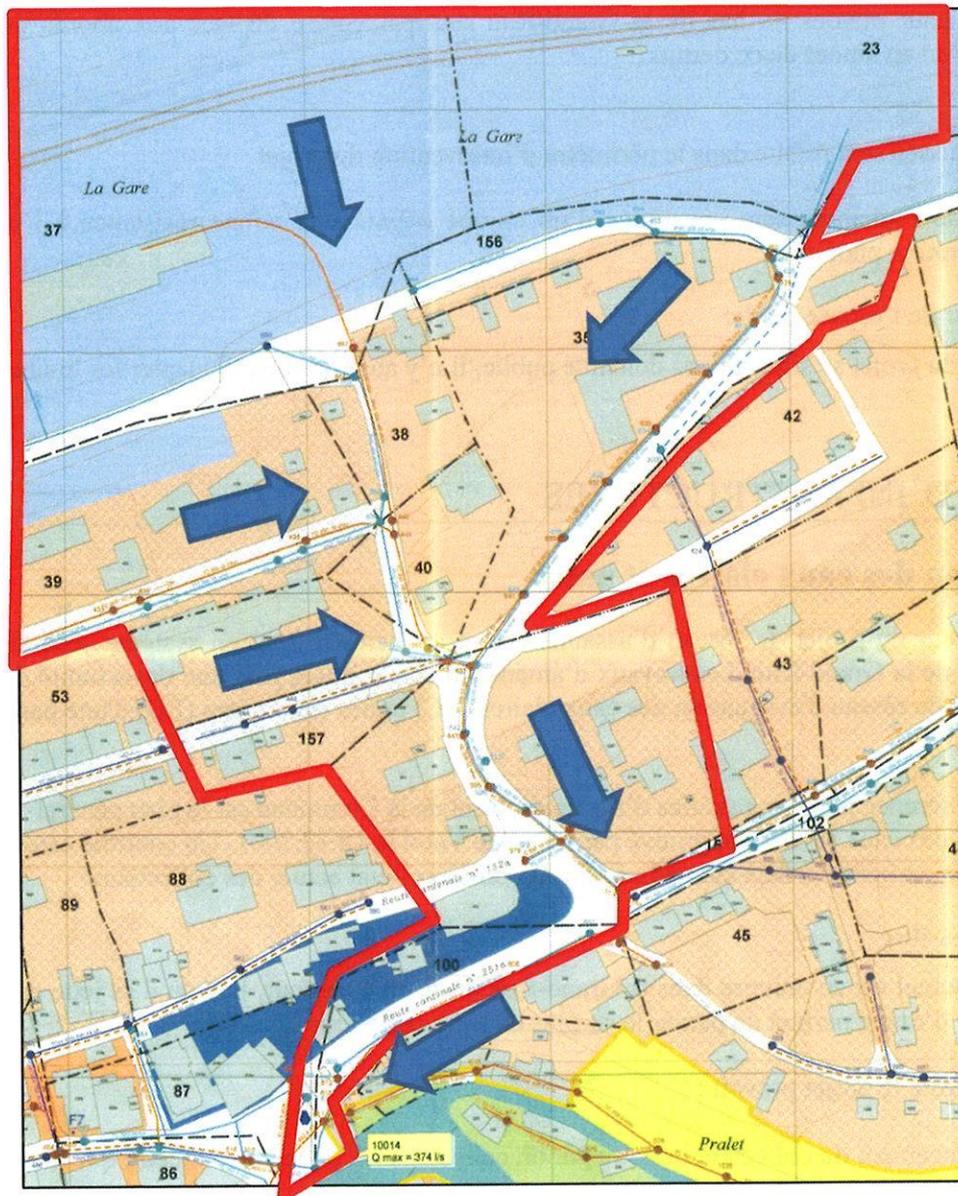
- le remplacement du collecteur unitaire par un collecteur EC de même diamètre que le diamètre actuel (700 mm en béton armé).
- La construction d'un collecteur EU de 250 mm de diamètre en PVC.

- La démolition du déversoir d'orage actuel et sa reconstruction en amont à la limite du projet ; à noter que cet ouvrage sera temporaire, dans l'attente des travaux d'assainissement de la Grand-Rue.
- Le raccordement des collecteurs secondaires (grilles de routes, canalisations privées) EC et EU de ce secteur aux collecteurs principaux par le biais de chambres favorisant l'entretien futur des conduites.

3.1.2 Secteur rue de Pontarlier

Le système actuel est en séparatif sur tout le tronçon.

La Municipalité souhaite profiter de la synergie des travaux de la rue de Pontarlier pour mettre en place une mesure de délestage des eaux qui viennent de la rue du Simplon pour aboutir à la rue des Eterpaz. Ainsi, les travaux de la rue de Pontarlier offrent l'opportunité de récupérer l'ensemble de la mise en séparatif amont (17 hectares de bassin versant) et d'acheminer les EC à l'Orbe, au point le plus proche de la rivière.



Selon le contrôle caméra, les collecteurs EC et EU existants de la rue de Pontarlier sont en mauvais état et nécessitent des travaux de rénovation.

Fort de ces constats, dans le secteur de la rue de Pontarlier, le projet prévoit :

- le remplacement du collecteur EC existant (diamètre de 300 mm) par un collecteur EC de diamètre supérieur (700 mm en béton armé).
- La connexion à l'amont avec le système exutoire de la rue du Simplon.
- L'évacuation à l'aval des EC par un nouvel exutoire à l'Orbe.
- La suppression du déversoir d'orage situé sur le tracé des collecteurs existants.
- La création d'un collecteur EU de diamètre de 250 mm en PVC.
- Le raccordement des collecteurs secondaires (grilles de routes, canalisations privées) EC et EU de ce secteur aux collecteurs principaux par le biais de chambres favorisant l'entretien futur des conduites.

3.2 Adduction d'eau et défense incendie

Les travaux d'aménagements routiers sont l'occasion de remplacer l'ensemble des conduites d'adduction et de distribution d'eau potable (E pot) du secteur. Il est à noter que ces dernières datent des années 1940 pour une partie et 1969 pour l'autre partie.

Ces travaux seront réalisés en adéquation avec la planification mentionnée dans le plan directeur de distribution d'eau (PDDE) communal en cours d'étude.

Les hydrantes en place seront remplacées en fonction de leur vétusté.

3.3 Eclairage public

Dix candélabres situés dans le secteur du nouveau projet seront déplacés ou remplacés. D'une manière générale, les têtes des mâts existants seront remplacées par des systèmes de dernière génération avec des ampoules à faible consommation (de type LED).

3.4 Passage sous la route

Le passage sous la route sera assaini (remplacement de l'éclairage, travaux de maçonnerie, nouvelles peintures). Les volumes abritant les anciens WC publics seront transformés en un local servant à stationner les vélos des clients du futur Hôtel de la Concorde.

4 COÛTS

Les montants estimés des études et travaux se répartissent comme suit :

Génie civil / Canalisations EC et EU	2'300'000.-
Réfection du passage sous la route	42'000.-
Conduites et appareillage E pot	222'000.-
Éclairage public	56'000.-
Barrières et mobilier urbain	57'000.-
Aménagements paysagers	72'000.-
Marquages et signalisation	27'500.-
Honoraires	357'000.-
Divers et imprévus (12%)	376'000.-
TVA (7,7%)	270'500.-
Total	3'780'000.-

5 SUBVENTIONS

Le périmètre du projet étant situé sur des routes cantonales en traversée de localité, les travaux routiers ainsi que les travaux relatifs à la collecte des eaux de la chaussée feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud. Le montant estimé de la subvention se monte à 323'000 francs toutes taxes comprises.

Les travaux d'amélioration du réseau de défense incendie feront l'objet d'une demande de subvention à l'Etablissement cantonal d'assurances (ECA). Le montant estimé de la subvention se monte à 53'000 francs toutes taxes comprises.

6 PROCÉDURE

Le réaménagement du carrefour fait l'objet d'une procédure routière.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment à la loi sur les routes du 10 décembre 1991, la mise à l'enquête du projet a été publiée du 27.02.19 au 27.03.19 et n'a suscité aucune remarque ni opposition.

7 PHASAGE DES TRAVAUX

Sous réserve de l'accord du Conseil communal et de l'attribution du financement nécessaire, les travaux devraient se dérouler comme suit :

Automne 2019	assainissement de la place du Marché, du passage du Temple et de la ruelle des Grandes-Forges.
Printemps - automne 2020	création du giratoire, réfection de la rue de Pontarlier et du bas de la Grand-Rue.
Printemps 2021	finition du revêtement de la chaussée de la rue de Pontarlier et du bas de la Grand-Rue.

La circulation sera maintenue sur une voie durant les travaux à la rue de Pontarlier, la gestion du trafic et des déviations fera l'objet d'une attention particulière afin de limiter au minimum les désagréments.

8 CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 01/19 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité, un crédit de 3'780'000 francs pour l'aménagement du carrefour rue de Pontarlier / Grand-Rue ainsi que pour l'assainissement des infrastructures adjacentes, sous déduction des subventions accordées ;
2. de porter les dépenses au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani



Annexes : un plan de situation et un photomontage

Municipaux délégués : Monsieur Stéphane Costantini, Syndic
Monsieur Christophe Maradan, Municipal des eaux

